

Désertifactions 2026 - Note d'information

Contexte général

Les zones sèches¹ du monde représentent 41% des terres émergées de la planète et abritent près de 2 milliards de personnes. Les écosystèmes et agroécosystèmes présents dans ces zones possèdent des conditions pédoclimatiques² qui les rendent particulièrement sensibles aux variabilités climatiques et aux événements extrêmes telles que les sécheresses³. Les populations rurales et pastorales fortement dépendantes de la bonne santé des sols et de la disponibilité des ressources naturelles sont les premières touchées par les effets de la sécheresse et de la dégradation des terres. Elles voient leurs moyens de subsistance affectés et leurs conditions de vie se dégrader, entraînant des déplacements forcés, l'augmentation de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté.

Des chiffres alarmants

L'augmentation de la fréquence et de la durée des épisodes de sécheresse cause des pertes à court et à long terme :

- ➔ Plus de 1,4 milliard de personnes ont été touchées par les sécheresses de 2000 à 2019. Cela fait de la sécheresse la catastrophe naturelle qui affecte le plus grand nombre de personnes, après les inondations⁴.
- ➔ En 2017, la sécheresse a entraîné la pire crise humanitaire depuis la seconde guerre mondiale, lorsque 20 millions de personnes à travers l'Afrique et le Moyen-Orient ont été au bord de la famine.⁵
- ➔ Plus de 2 milliards de personnes dans le monde vivent dans des pays qui connaissent un stress hydrique élevé.⁶
- ➔ D'ici 2050, 75% de la population mondiale sera touchée par la sécheresse et ses conséquences ; on estime que 4,8 à 5,7 milliards de personnes vivront dans des régions où l'eau est rare pendant au moins un mois chaque année, contre 3,6 milliards aujourd'hui.
- ➔ 700 millions de personnes risquent d'être déplacées en raison de la sécheresse d'ici 2030.⁷

¹ Les zones sèches représentent les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches dont l'indice d'humidité, représentant le rapport entre la moyenne des précipitations annuelles et l'évapotranspiration potentielle, se situe entre 0.05 et 0.65 (UNCCD, 2017, *Perspectives Territoriales Mondiales première édition*, 335p.)

² Faible biodiversité dans les sols, faible ressource en carbone organique, agriculture fortement dépendante des ressources en eau etc. (Bernoux M., Chevallier T., 2013, *Le carbone dans les sols des zones sèches : des fonctions multiples indispensables*, CSFD Les dossiers thématiques n°10, 40p. ; UNCCD, 2017, *Perspectives Territoriales Mondiales première édition*, 335p.)

³ Le terme de sécheresse se rapporte en général à une période durant laquelle sont enregistrées des conditions d'humidité ou de précipitations anormalement inférieures aux moyennes sur un territoire donné. Ce phénomène cause un déséquilibre hydrique qui impacte directement la disponibilité des ressources en eau entraînant des conséquences environnementales et humaines importantes (UNCCD, 2019, *Rapport de l'Interface Science-Politique. Lien entre la sécheresse et les terres. Renforcer le rôle des interventions basées sur la gestion des terres pour atténuer les effets de la sécheresse et gérer les risques*, Bonn, 113p.)

⁴ <https://www.unccd.int/sites/default/files/2022>

⁵ UN-OCHA

⁶ UN-Water, 2019 – ONU, 2018

⁷ ONU, 2018, Groupe de Haut Niveau sur l'eau.

Les impacts potentiels de la sécheresse s'évaluent à travers la notion de **risque**, c'est à dire la possibilité que les impacts adviennent. Le risque est relatif à ce que l'on considère : il existe en général pour une population, mais peut aussi être considéré à l'échelle du système agricole. Le risque est fonction de l'aléa (caractère incertain et imprévisible), de l'exposition et de la vulnérabilité des systèmes⁸. En d'autres termes, le risque dépend d'une série de facteurs dont certains sont d'origine naturelle (l'aléa sécheresse ne dépend que des conditions météorologiques), d'autres d'origine humaine (l'exposition dépend par exemple de la démographie et des activités économiques ; la vulnérabilité dépend de la configuration des systèmes humains et naturels). Agir sur l'aléa reste difficile à cause de sa nature imprévisible. Tout l'enjeu pour les opérateurs du développement et les politiques publiques réside alors dans la réduction de la **vulnérabilité**, notamment concernant les systèmes de production agricole et alimentaire très **exposés** aux aléas que représentent les sécheresses. Prévenir et réduire les impacts des sécheresses sur les systèmes de production agricole et alimentaire c'est donc réduire les risques sur la perte d'un des moyens de subsistance majeur des populations rurales et pastorales.

Quelques exemples des impacts actuels de la sécheresse dans les territoires

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que 55 millions de personnes dans le monde sont directement touchées par les effets de la sécheresse chaque année. Ce phénomène représente encore aujourd'hui le danger le plus grave pour le bétail et les cultures dans presque toutes les régions du globe⁹. Les déficits en eau entraînés par la sécheresse ont des impacts directs à court et long terme sur les plans environnemental, économique et social.

Depuis fin 2020, la région de la grande corne d'Afrique (Ethiopie, Erythrée, Somalie, Djibouti, Kenya et Soudan) subit un grave épisode de sécheresse. L'enchaînement de 5 saisons de pluies déficitaires, entraîne la mort de millions de têtes de bétail et une destruction des récoltes ; 22 millions de personnes sont actuellement menacées par la famine¹⁰.

Au Maroc, les impacts des sécheresses ont fortement ralenti l'économie du pays (le taux de croissance est passé de 7,9% en 2021 à 1,3% en 2022), par ailleurs entre 1960 et 2020 les ressources hydriques renouvelables disponibles, sont passées de 2560m³ à environ 620m³ par personne et par an entraînant le pays dans une situation de stress hydrique important¹¹.

La sécheresse est l'affaire de tous, y compris des pays d'Europe. Les effets de la sécheresse sont déjà visibles en France, Espagne et Nord de l'Italie et suscitent des inquiétudes quant à l'approvisionnement en eau, l'agriculture et la production d'énergie¹². Par exemple, l'Espagne et la France connaissent des pénuries d'eau significatives. En Andalousie les réservoirs d'eau n'atteignent qu'environ 25% de capacité¹³ et cet été 2023, au premier août, 72% des nappes phréatiques en France étaient en dessous des normales mensuelles¹⁴.

⁸ Risque = Aléa*Exposition*Vulnérabilité (UNCCD, 2021, *Good Practice Guidance for National Reporting on UNCCD Strategic Objective 3, Bonn, 80p.*)

⁹ OMS, (2021), Drought Overview, <https://www.who.int/health-topics/drought#>

¹⁰ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/04/27/le-rechauffement-climatique-accelere-la-secheresse-record-dans-la-corne-de-l-afrique_6171200_3212.html

¹¹ <https://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2022/07/20/moroccan-economy-slows-in-wake-of-drought-and-commodity-price-rises>

¹² Commission Européenne, 2023 : https://edo.jrc.ec.europa.eu/documents/news/GDO-EDODroughtNews202303_Europe.pdf

¹³ Commission Européenne, 2023 : https://joint-research-centre.ec.europa.eu/jrc-news-and-updates/severe-drought-western-mediterranean-faces-low-river-flows-and-crop-yields-earlier-ever-2023-06-13_en

¹⁴ <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/le-wwf-alerte-sur-une-penurie-deau-en-europe>



La sécheresse : un enjeu politique majeur au sein des négociations internationales

Un sujet majeur au sein de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification

La réduction de la vulnérabilité des systèmes humains et naturels les plus fragiles face aux impacts de la sécheresse, fait l'objet d'une attention particulière au sein de la CNULD. Atténuer et prévenir les impacts négatifs de la sécheresse dans les territoires les plus exposés et vulnérables, fait explicitement partie de ses prérogatives. En effet, c'est un objectif stipulé dans la convention cadre de la Convention¹⁵ et dans son cadre stratégique 2018-2030.

Les 5 objectifs stratégique du cadre stratégique 2018-2030 de la CNULD :

Objectif stratégique 1 : Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres et favoriser la neutralité en matière de dégradation des terres.

Objectif stratégique 2 : Améliorer les conditions de vie des populations touchées.

Objectif stratégique 3 : Atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables.

Objectif stratégique 4 : Faire en sorte qu'une mise en œuvre efficace de la Convention procure des avantages pour l'environnement à l'échelle mondiale.

Objectif stratégique 5 : Mobiliser des ressources financières et non financières additionnelles et importantes en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats mondiaux et nationaux efficaces.

En conséquence, à l'échelle internationale et nationale, des programmes et instruments politiques sont mis en place pour lutter contre la dégradation des terres et les effets de la sécheresse dans les pays les plus vulnérables et exposés. En sus, afin de réduire la vulnérabilité des communautés locales et d'augmenter la capacité d'adaptation des populations et des pays face aux risques de sécheresse, la CNULD encourage les gouvernements à mettre en place **une politique nationale de lutte contre la sécheresse** axée sur la réduction des risques et complétée par des plans d'atténuation de la sécheresse à différentes échelles (nationale, régionale notamment). À ce titre, la CNULD a créé « **l'Initiative sécheresse** » dès 2018 (lors de la COP13). Cette Initiative représente un cadre de concertation pour accompagner les gouvernements dans l'élaboration et la mise en place de leurs propres plans nationaux de lutte contre la sécheresse, mettre en œuvre au niveau régional des actions concertées pour réduire la vulnérabilité et les risques de sécheresse, et fournir les ressources aux parties prenantes pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face aux effets de la

¹⁵ « Article 2/ Objectif

1. La présente Convention a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées. »



sécheresse. Actuellement 70 pays sont engagés dans un processus d'élaboration de plan d'action sécheresse au niveau national. 34 ont été validés et peuvent être consultés sur le site de la CNULD. Ces plans d'action permettent de voir quels sont les besoins des états pour prévenir les effets de la sécheresse, quelles actions doivent être mises en place et par quels moyens.

➤ **Le suivi de la prise en compte par les Etats de ces orientations stratégiques**

À travers un Système d'Examen des Résultats et d'Évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) de la Convention, les États Parties de la CNULD fournissent des données selon un certain nombre d'indicateurs propre à chaque objectif spécifique. En 2022, les données récoltées par le PRAIS4¹⁶ ont été centralisées et analysées. Par la suite, le secrétariat de la CNULD a élaboré des rapports de synthèse, pour chacun des 5 objectifs en vue d'un examen par le CRIC21¹⁷. Au total, 126 pays faisant partie des 5 annexes de la Convention (Afrique, Asie, Amérique Latine et les Caraïbes, Méditerranéen Septentrionale, Europe centrale et de l'Est) ont renseigné le PRAIS4.

106 pays ont contribué au rapportage sur l'objectif stratégique 3 concernant l'atténuation des effets de la sécheresse et le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes les plus vulnérables. Les premières analyses préliminaires du CRIC21 démontre que de façon globale que les **impacts des sécheresses n'ont pas diminué** et qu'il y a un **déficit de statistiques nationales** en mesure de renseigner avec précisions les 3 indicateurs de sécheresse fondés sur (i) l'évolution de la surface des terres touchées par la sécheresse, en proportion de la surface terrestre, basée sur des classes d'intensité établie par le SPI (le Risque), (ii) l'évolution de la part de la population totale exposée à la sécheresse (l'Exposition), et (iii) l'évolution du degré de vulnérabilité à la sécheresse (la Vulnérabilité). En outre, suite aux analyses préliminaires des résultats de PRAIS4 de la CNULD¹⁸ les Etats parties sont appelés par la Conventions à :

- ➔ S'engager davantage dans la mise en œuvre de politiques nationales proactives de lutte contre la sécheresse en les articulant autour de la gestion intégrée des risques de sécheresse comprenant 1/la surveillance et l'alerte précoce, 2/l'évaluation de la vulnérabilité et des effets et 3/ des mesures d'atténuation, de préparation et d'intervention destinées à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes ;
- ➔ Évaluer leur vulnérabilité à la sécheresse avec plus de précisions pour que l'Indice de Vulnérabilité à la Sécheresse (IVS) rende mieux compte de leur situation nationale et pouvoir élaborer des plans nationaux de résilience face à la sécheresse plus efficaces.

➤ **Le Groupe de travail Intergouvernemental sur la Sécheresse**

En septembre 2019 à l'occasion de la COP14 de la CNULD¹⁹, un groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse a été mis en place avec pour mission de faire l'inventaire des politiques mises en œuvre, des accords institutionnels et des partenariats existants en lien avec l'action préventive, le suivi et la gestion des sécheresses. Son objectif est de donner des recommandations sur les mesures qui peuvent être prises par les États pour gérer de manière efficace les problématiques liées à la sécheresse dans le cadre de la Convention, en adoptant une approche intégrée de réduction des risques de catastrophes (RRC) et d'augmentation de la résilience des populations, des économies et des écosystèmes.

¹⁶ Système de rapportage utilisé pour le cycle 2022.

¹⁷ <https://www.unccd.int/convention/official-documents/cric-21-samarkand-uzbekistan-2023>

¹⁸ Voir le rapport de synthèse complet sur l'objectif stratégique 3 ici : <https://www.unccd.int/sites/default/files/2023-09/2315450F.pdf>

¹⁹ Décision 23/COP14 : <https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-11/23-cop14.pdf>



À la suite du bilan réalisé lors de la COP15 de la CNULD (mai 2022, Abidjan), le groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse a formulé plusieurs recommandations :

- La pertinence des techniques de gestion durable des terres dans l'atténuation des risques et des impacts des sécheresses ;
- La nécessité de fournir des ressources financières et technologiques aux pays particulièrement touchés par la sécheresse, tels que les pays d'Afrique ;
- La nécessité de mettre en place des systèmes d'alerte précoce et de surveillance de la sécheresse dans tous les pays ;
- L'instauration d'une cible sur la sécheresse dans le cadre de la Convention pour favoriser des engagements politiques au niveau national et des mesures concrètes au niveau local.

Ce groupe de travail a également souligné que la mise en place de plans nationaux de lutte contre la sécheresse n'a pas encore conduit à une coordination plus forte entre les différents secteurs et acteurs qui œuvrent pour la lutte contre la sécheresse. Cependant, ces plans nationaux restent considérés comme un bon début dans la mise en place d'actions proactives et sont soutenus par le Secrétariat de la CNULD et le Mécanisme Mondial.

Vers une prise en compte des enjeux de la sécheresse par la Conventions des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)

Récemment, une certaine attention semble être accordée à la sécheresse au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). En novembre 2022, lors de la 27^{ème} Conférence des parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP27), une alliance internationale pour la résilience à la sécheresse²⁰ a été lancée par le président du Sénégal Macky Sall et le dirigeant du gouvernement espagnol Pedro Sánchez. Cette initiative a pour but de créer une plate-forme de collaboration mondiale pour établir de nouveaux engagements politiques en faveur de la résilience face à la sécheresse et de mobiliser plus de ressources financières dédiées à ce sujet. Elle vise également à appuyer davantage l'engagement des parties prenantes et particulièrement celui du secteur privé dans les travaux menés sur la résilience à la sécheresse. Son but est aussi de collaborer étroitement avec d'autres organisations internationales comme l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). L'opérationnalisation de cette initiative internationale a par ailleurs été soutenue par la CNULD.

Cette initiative est en résonance avec le constat fait au sein de la CNULD sur le fait qu'actuellement de trop nombreux pays ne disposent pas de systèmes opérationnels de surveillance, d'alerte précoce et de réaction à la sécheresse. L'Alliance devrait ainsi permettre l'amélioration de la résilience à la sécheresse dans les pays par la mise en place de systèmes efficaces et coordonnés d'alerte précoce à la sécheresse pour les pays les plus exposés. Une initiative à suivre de près.

Un sujet transversal pour la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB)

La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) est un cadre de négociations internationales qui invite à la protection et la préservation de la biodiversité pour garantir le bon fonctionnement des fonctions et services écosystémiques. Si les enjeux directement liés à la sécheresse ne font pas partie de ses sujets de discussion, la réduction et la prévention des risques de catastrophes naturelles basées sur la préservation et la restauration des services écosystémiques, l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles font en revanche partie de ses objectifs.

²⁰ International Drought Resilience Alliance (IDRA) : <https://idralliance.global/>



Adopté en décembre 2022 lors de la COP15 de la CDB, le Cadre Mondial pour la biodiversité²¹ établissait des objectifs clairs jusqu'en 2030 pour la préservation et la restauration des écosystèmes et l'enrayement de la perte de la biodiversité. Il incite à « *restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.* » (Cible 11). Un cadre qui reste pertinent à suivre pour identifier les synergies possibles avec les autres Conventions.

Une 6^{ème} édition de Désertif'actions, le Sommet international de la société civile

Dans les rencontres internationales la société civile peut s'inviter pour dialoguer, faire des recommandations et interpeller les décideurs dans le but d'influencer les prises de décision internationales en matière de lutte contre les changements climatiques, de gestion durable des terres et des ressources naturelles et de développement humain. C'est à cette occasion que les OSC font remonter auprès des décideurs les réalités du terrain afin de mieux connecter les stratégies d'actions avec les besoins réels des populations et des écosystèmes.

Initié en 2006 par le Centre d'Actions et des Réalisations Internationales (CARI – France) et ses partenaires, le sommet international **Désertif'actions** s'est successivement réuni à Montpellier (2006/2015/2022), Strasbourg (2017), et Ouagadougou (2019), dans une dynamique qui vise à relever le défi de la dégradation des terres face aux changements climatiques. Ce sommet permet aux divers acteurs parties prenantes de ces enjeux de dialoguer et de se préparer collectivement aux rendez-vous institutionnels de négociations des Conférences des Parties des trois conventions dites « de Rio » et en priorité à la Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification. Fort de ses 5 premières éditions²², le sommet Désertif'actions est devenu un rendez-vous incontournable car il offre un cadre de concertation multi-acteurs permettant la mise en synergie des nombreuses questions liées à la dégradation des terres, à la désertification et à la lutte contre les sécheresses ainsi que leurs conséquences.

Dans le cadre de la préparation de la dynamique Désertif'actions 2026, le CARI et ses partenaires proposent de se centrer sur les enjeux d'actualité que représentent l'anticipation et la gestion des effets des sécheresses. Ci-dessous quelques pistes de réflexion qui seront approfondies d'ici à 2026 dans le cadre d'un travail collaboratif entre organisateurs d'une part, puis dans le cadre d'une dynamique de concertation internationale d'autre part (webinaires, ateliers nationaux etc.)

1/ Au regard des enjeux environnementaux et de développement humain liés aux impacts des sécheresses en zones sèches, travailler sur les moyens pertinents d'anticiper ces crises, de les gérer puis de reconstruire après leur déroulement apparaît comme pertinent pour faire face à l'avenir qui nous attend. Cette approche doit nous amener à échanger autour de notions telles que la résilience des systèmes agricoles et alimentaires en zone sèche :

- ➔ Quels modèles valoriser pour améliorer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires ?
- ➔ Quels principes d'action plébisciter dans les dynamiques d'intervention aux échelles locales et nationales ?

²¹ Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal : <https://www.cbd.int/doc/c/Obde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf>

²² <https://desertif-actions.org/>



2/ Des interrogations se portent également sur la mise en œuvre opérationnelle des engagements pris par les décideurs qui ne sont pas traduits par des politiques transformatives fortes sur les territoires.

- ➔ Au-delà des engagements écrits, tels que les plans d'action sécheresse, y a-t-il des moyens techniques et financiers apportés pour permettre une mise en œuvre effective sur les territoires ?

Objectifs et modalités du prochain Désertifactions

La 6^{ème} édition de Désertif'actions aura pour objectifs de :

- Lancer l'alerte sur l'accélération de la dégradation des terres et le rapprochement avec les points de bascule ;
- Construire un plaidoyer, en vue de la 17^{ème} Conférence des Parties de la CNULD en 2026, à partir de solutions concrètes et pertinentes pour répondre aux enjeux environnementaux et socio-économiques liés à la lutte contre la sécheresse et plus particulièrement celles qui permettent de mieux anticiper et prévenir les risques de sécheresse sur les écosystèmes et les populations ;
- Partager des acquis et des expériences ainsi que des connaissances scientifiques sur les questions de prévention et d'atténuation des risques liés à la sécheresse ;
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de lutte contre la désertification et de la gestion durable des terres.

La dynamique Désertif'actions 2026 commencera dès 2025 avec l'organisation d'ateliers préparatoires nationaux permettant de faire contribuer le plus grand nombre d'acteurs aux échanges. Un webinaire permettra de consolider ces acquis et de finaliser la définition des objectifs précis et des modalités d'animation du sommet international qui aura lieu début 2026. Cette rencontre multi-acteurs et internationale aura lieu avant la 17^{ème} Conférence des Parties (COP17) de la CNULD, et se déroulera à **Djerba en Tunisie.**

Le CARI s'associera avec la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD/UNCCD) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) pour l'organisation de cet événement, en partenariat avec l'Association de Citoyenneté et de Développement Durable (ACDD) et WWF Afrique du Nord.

